

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Beauvaisis



SCoT du GRAND BEAUVAISIS

Réunions publiques

à destination du grand public : habitants, acteurs du territoire

Présentation et échanges autour du Diagnostic territorial

1

Lundi 17 novembre à 18h00
Siège de la CC du Pays de Bray
Salle du Conseil communautaire
2, rue Hodenc - 60650 LACHAPPELLE-AUX-POTS

2

Mardi 18 novembre à 18h00
Siège de la CAB
Salle du Conseil communautaire
48, rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

3

Mercredi 19 novembre à 18h00
Salle socioculturelle de Feuquières
Rue Lenglier - 60960 FEUQUIERES

4

Lundi 24 novembre à 18h00
Siège de la CC du Clermontois
Salle du Conseil communautaire
9, rue H. Breuil - 60600 CLERMONT

SM SCoT du GRAND BEAUVAISIS



<https://scot-grandbeauvaisis.audice.fr>



contact@scot-grandbeauvaisis.fr



48, rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Vous souhaitez participer ? En savoir plus ?

• Scannez ce QR code



• Contactez-nous :
• par mail : contact@scot-grandbeauvaisis.fr
• ou par téléphone : 03.44.15.68.81

Réunions publiques de
présentation du

Diagnostic Territorial

Restitution des échanges

► Discours introductif du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

Accueil et introduction

Remerciements envers les habitants présents ainsi que les élus de chaque intercommunalité pour leur accueil.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Beauvaisis constitue une **démarche collective et ambitieuse**, portée conjointement par les quatre intercommunalités :

- la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- la Communauté de Communes du Clermontois,
- la Communauté de Communes du Pays de Bray,
- la Communauté de Communes de la Picardie Verte.



dont l'objectif commun est de construire un **projet concerté d'aménagement et de développement**.

Le périmètre et les finalités du SCoT

Le SCoT couvre **182 communes**, représentant environ un quart de la superficie du département de l'Oise. Cette échelle élargie permet de dépasser les limites communales tout en restant étroitement liée au quotidien des habitants.

Le SCoT a pour vocation de **coordonner les politiques publiques pour les vingt prochaines années** et d'assurer la cohérence des choix en matière d'urbanisme, de mobilité, de logement, de développement économique, d'environnement et de qualité de vie. Il s'agit ainsi de garantir que les décisions locales s'inscrivent dans **une vision partagée, durable et structurée**, afin d'accompagner l'évolution harmonieuse du territoire.

L'avancement de la démarche

Depuis plusieurs mois, le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Beauvaisis mène les travaux d'élaboration du SCoT, en lien étroit avec les élus, les services techniques des EPCI et les partenaires institutionnels.

La réunion publique s'inscrit dans une étape importante : **la présentation du diagnostic territorial**. Ce diagnostic constitue le **socle de connaissances** nécessaire pour comprendre les caractéristiques du territoire, identifier ses forces et ses fragilités, analyser ses atouts et ses contraintes, et dégager les enjeux qui guideront la future stratégie projetée à l'horizon 2050.

La place des habitants dans la construction du SCoT

Malgré son importance et sa technicité, ce diagnostic **ne peut être élaboré sans l'apport des habitants**. La réunion a ainsi pour objet de présenter les premiers éléments structurants, mais également de recueillir les avis, questionnements et attentes des participants. Le SCoT n'est pas qu'un document réglementaire : il s'agit d'une **vision territoriale collective**, construite pour répondre aux besoins des habitants et améliorer leur cadre de vie.

En conclusion, les habitants sont invités à participer pleinement aux échanges et à contribuer à l'élaboration du projet. Leurs remarques et propositions permettront de **mieux préparer l'avenir** et d'imaginer ensemble le territoire à transmettre aux générations futures : un territoire **attractif, solidaire, respectueux de l'environnement et porteur d'opportunités pour chacun**.

► Déroulement de la présentation

Compte tenu des délais impartis, il est précisé que la présentation se veut volontairement synthétique et qu'elle porte sur des thématiques clés et les plus structurantes au regard des caractéristiques du territoire et des enjeux pour l'élaboration du futur SCOT.

Aussi, ce sont les éléments marquants du diagnostic territorial qui sont évoqués et les premiers enjeux qui seront à affiner dans les prochaines étapes d'élaboration du SCOT (Projet d'Aménagement Stratégique). La présentation est ainsi structurée autour de trois parties :

- Partie n°1 : Dynamiques économiques et ressources territoriales (thèmes de l'économie, commerce et agriculture) ;
- Partie n°2 : Habitat, équipements et mobilités (thèmes de la démographie, de l'habitat, des équipements et services, de la mobilité) ;
- Partie n°3 : Transitions écologiques et énergétiques (thèmes de la consommation d'espaces, de la consommation et de la production d'énergie, de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des ressources).



► Restitution synthétique des échanges

► Généralités autour de la démarche d'élaboration

Thématique	Questionnements/remarques	Précisions / Réponses
Hiérarchie des normes	Comment s'organise le lien entre le SRADDET, le SCoT et le PLUi ? Quelles incidences ? Comment ces documents s'inscrivent-ils dans les différentes lois, notamment la loi ZAN et la loi TRACE ? Compte tenu des projets de lois, ne faut-il pas ralentir/stopper l'élaboration du SCoT ?	Rappel de l'existence de la hiérarchie des normes et du lien de compatibilité entre les documents d'urbanismes (SRADDET : document d'échelle régionale, SCoT : document d'échelle grand bassin de vie, PLUI : document d'échelle intercommunale). Le SCoT du Grand Beauvaisis est élaboré en tenant compte du SRADDET et des PLUI existants. Rappel que la seule loi en vigueur aujourd'hui est la loi Climat et Résilience, qui fixe les objectifs de réduction de la consommation d'espace dans le cadre du ZAN. La « loi TRACE » est un projet de loi à l'heure actuelle. Le SCoT du Grand Beauvaisis est donc élaboré avec les « règles du jeu » des lois en applications et sera adapté si nécessaire en fonction des évolutions législatives. Le SCoT doit trouver un juste équilibre dans son rythme d'élaboration. L'objectif est d'avancer de concert vers l'approbation avec les quatre intercommunalités concernées.
Délais d'élaboration du SCoT	Le délai d'élaboration des documents de planification se déroule sur plusieurs années. Ne risque-t-il pas d'avoir un décalage entre données du diagnostic et la mise en œuvre ?	L'élaboration du SCoT sera alimentée des données nouvelles rendues disponibles au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.
ZAN et ruralité	La ruralité n'est pas suffisamment prise en compte dans les documents de planification d'aujourd'hui. Les possibilités de constructions sont quasi-inexistante, le marché foncier quasi-figé (cf. PLUI du Pays de Bray). Il y a un sentiment des communes rurales d'être dépossédées de leur pouvoir de décisions face à l'Etat (ex : du ZAN).	

Elaboration du SCoT du Grand Beauvaisis

Réunions publiques de présentation du Diagnostic Territorial

Restitution des échanges

	Les communes rurales manquent de moyens pour agir : les dotations diminuent et les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir.	Les travaux collectifs des échelles intercommunales et supra-intercommunales peuvent avoir des effets bénéfiques pour faire évoluer ces constats.
Gouvernance du SCoT	Quelle est la représentation des communes rurales dans l'instance chargée de l'élaboration du SCoT ?	Chaque EPCI dispose du même nombre de représentants au sein du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Beauvaisis garantissant une gouvernance équilibrée.
Articulation SCoT et PCAET	Le SCoT en élaboration vaut-il Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ?	Non. D'une part, les intercommunalités avaient déjà engagé l'élaboration de leurs PCAET, d'autre part, l'élaboration du premier SCoT à cette échelle représente un travail conséquent et la première étape d'un travail collectif.
Importance du SCoT et échéances réglementaires	Le SCoT constitue un enjeu majeur : en l'absence de SCoT, les territoires sont soumis au régime dérogatoire de l'urbanisation limitée. Tous les territoires non couverts par un SCoT doivent solliciter une dérogation auprès des services de l'État et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). L'absence de ce document constitue donc un frein significatif pour le territoire. Un SCoT mono-EPCI est en vigueur sur la Picardie Verte depuis 2014. Son bilan à 6 ans est-il prévu pour éviter sa caducité et le retour à l'urbanisation limitée ?	Oui, la Picardie Verte a enclenché le processus de bilan à 6 ans avec le soutien technique du PETR du Grand Beauvaisis.

► Partie 1 : Dynamiques économiques et ressources territoriales

Thématique	Questionnements/remarques	Précisions / Réponses
Emploi et Développement économique	Le tissu industriel est encore important localement et représente un enjeu majeur pour l'avenir du développement économique local et le maintien de l'emploi. Cependant ce tissu est fragile et sa forte spécialisation peut amplifier les effets d'un choc économique. Il est nécessaire de repenser l'approche du développement économique local. En effet, l'absence de développement économique sur un territoire peut s'expliquer aussi par une absence de besoins des entreprises. L'emploi risque d'évoluer rapidement, notamment sous l'effet du développement numérique. La formation constituera un enjeu majeur. Les parcours professionnels ne se déroulent plus comme par le passé dans une même entreprise pendant plusieurs décennies. La formation continue de la population représente donc un défi et pourrait constituer un axe de développement, notamment par la réaffectation d'équipements existants comme les écoles en centres de formation. Les évolutions liées à l'intelligence artificielle (IA) commencent à se manifester, notamment dans le travail de cadre et les activités intellectuelles. L'IA permet d'accomplir des tâches plus rapidement et pourrait réduire les besoins en personnel qualifié. Ces évolutions sociales sont difficiles à anticiper mais seront significatives	Le maintien voire le développement de l'emploi est un enjeu majeur pour le territoire. Pour autant il ne dépend pas seulement d'un document d'urbanisme ou d'un foncier disponible.
Dynamique commerciale	La transformation du commerce en milieu rural est réelle (développement de distributeurs, perte des petits commerces de	

Elaboration du SCoT du Grand Beauvaisis

Réunions publiques de présentation du Diagnostic Territorial Restitution des échanges

	proximité) et le portage d'actions par les communes de plus en plus lourdes. Ce constat est partagé en milieu plus urbain. L'intervention sur les cellules commerciales vacantes ou sur les départs de commerces vers les périphéries est limité et se heurte au principe de libre installation des commerces. Cette notion d'implantation commerciale rejoint les enjeux liés au vieillissement mais aussi aux difficultés de déplacement ou d'intégration sociale donc de proximité de manière générale. Il serait pertinent d'organiser la stratégie commerciale à l'échelle du SCoT. Le stationnement gratuit, l'accessibilité des commerces de centre-ville est un enjeu important pour le maintien du commerce. Dans ce cadre, il serait pertinent d'élaborer un schéma des mobilités à l'échelle du SCoT.	Un document spécifique doit traiter de la dimension commerciale dans le SCoT. A ce stade des travaux, il n'y a pas de volonté de nouvelles zones commerciales mais une attention particulière aux zones existantes (centralités et périphéries) Il est précisé que les effets du stationnement gratuit varient fortement selon les territoires à l'échelle nationale. Cf. partie mobilité
Tourisme	Le tourisme n'a pas été évoqué pendant la présentation. Cela représente pourtant un levier d'attractivité pour le territoire. Les contraintes liées aux protections patrimoniales peuvent restreindre le développement des communes : exemple de la co-visibilité de Songeons avec le site de Gerberoy. Les collectivités ne disposent pas d'une totale liberté d'action. Le SCoT s'inscrit dans un contexte réglementaire qu'il convient de respecter et le document sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées (PPA).	Le tourisme fait bien partie des thématiques abordées dans le cadre du diagnostic territorial sans avoir fait l'objet d'un focus en particulier dans la présentation réalisée en réunion publique. Les éléments sur cette thématique seront accessibles dans le diagnostic territorial complet. De plus, il s'agit d'un sujet porté par ailleurs par les EPCI et le PETR du Grand Beauvaisis notamment dans la mise en œuvre du contrat de destination touristique du Grand Beauvaisis signé avec la Région Hauts-de-France.

	Par ailleurs, le tourisme lié aux aspects de protection patrimoniale présente également des aspects bénéfiques : il permet de faire vivre certains commerces et peut favoriser la réutilisation de certains logements en résidences secondaires.	
--	--	--

► Partie 2 : Démographie, habitat, équipements et mobilités

Thématique	Questionnements/remarques	Précisions / Réponses
Démographie	Il y a 25 ans environ, une étude sur l'ancienne région Picardie prévoyait un fort poids démographique de l'Oise d'ici 2040-2050 et notamment autour de Beauvais. Qu'en est-il aujourd'hui ? N'y a-t-il pas des données démographiques plus récentes ? Y a-t-il eu un « effet COVID » sur le territoire ? Le Beauvaisis n'est pas nécessairement le territoire le plus attractif pour le bassin parisien et l'effet post COVID n'a probablement pas été très conséquent sur cette partie du département.	Selon l'INSEE, l'Oise devrait continuer à gagner des habitants et demeurer attractive, même si la croissance démographique pourrait ralentir à long terme. Les dernières données disponibles de l'INSEE datent de 2021. Un éventuel « effet COVID » pourrait apparaître dans les futures données INSEE. Toutefois, celui-ci ne devrait pas faire évoluer la tendance démographique globale.
Habitat	Il y a un enjeu sur la qualité des logements. Certains logements présentent des dégradations thermiques ou sont insalubres. Une étude spécifique a-t-elle été menée ?	La qualité des logements et les diagnostics de performance énergétique ont été analysés dans le diagnostic global. Le parc bâti est parfois ancien, mais le territoire du SCoT ne présente pas de surreprésentation de biens dégradés par rapport à d'autres territoires de SCoT ou à la moyenne nationale. Des investigations plus poussées peuvent être réalisées dans le cadre des PLH, OPAH etc

Elaboration du SCoT du Grand Beauvaisis

Réunions publiques de présentation du Diagnostic Territorial Restitution des échanges

	La tension qui s'exerce sur le parc locatif social provient-elle également de demandes extérieures au territoire ? Y a-t-il des éléments relatifs à la prise en compte des logements PMR dans le diagnostic ? Il est mentionné qu'au sein du Clermontois plusieurs opérations intégrant des logements PMR ont été réalisées. Il y a un enjeu de rétention dans le parc social : des logements de grandes superficies sont occupés par des couples ou des personnes seules qui y ont résidé avec leurs enfants et refusent de les quitter. Cette situation engendre une rétention des grands logements et complique la relocalisation de ces ménages dans des logements adaptés à leur réels besoins qu'ils soient PMR ou d'un autre label.	Oui, les habitants d'autres territoires peuvent déposer une demande de logement sur le Grand Beauvaisis alors qu'ils n'y résident pas. Le diagnostic global n'est pas dans ce niveau de détail. Cette problématique relève davantage d'un traitement au cas par cas dans le cadre des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH). Le diagnostic pourrait néanmoins être complété sur ce point, en lien avec l'enjeu du vieillissement démographique.
Equipements et services	La fermeture des écoles aura progressivement des répercussions négatives sur l'attractivité des communes rurales en poussant les familles à s'installer ailleurs. La création de nouveaux équipements scolaires (ex : lycée) n'est pas réaliste au regard de la tendance démographique et des effectifs scolaires actuels, le maintien du nombre d'établissement également. Il est nécessaire que la vision des élus évolue sur ce point. Le même constat s'applique aux maisons de santé : leur création n'attire finalement que peu de médecins généralistes, et bénéficie principalement aux professions paramédicales. Il y a donc une nécessité de mener une réflexion approfondie et éviter les réponses standardisées sur le territoire. Il est constaté	La baisse des effectifs devrait se confirmer dans les années à venir selon les prévisions INSEE. Face à la fermeture des écoles, nécessité d'anticiper et donc de réfléchir à la réutilisation des bâtiments et d'organisation des déplacements des élèves. Ces fermetures accroîtront les besoins de mobilité et montrent l'importance de réfléchir à l'échelle globale du territoire, afin de mutualiser les actions et trouver des compromis.

Elaboration du SCoT du Grand Beauvaisis

Réunions publiques de présentation du Diagnostic Territorial Restitution des échanges

	l'existence de disparités territoriales concernant les équipements de santé, notamment pour les territoires bénéficiant de Maisons de Services, comme Breteuil. Cette situation soulève des interrogations quant à la localisation des équipements ainsi que des questions de principe sur l'égalité et l'équité dans la répartition des équipements et des services, compte tenu des subventions importantes qui sont proposées à certains territoires. Le Clermontois a néanmoins développé une maison de santé, sans bénéficier des mêmes avantages que d'autres territoires. La problématique d'accès à un médecin généraliste qui ne se pose pas seulement dans les territoires ruraux mais également à Beauvais.	L'insuffisance de médecins généralistes et spécialistes se fait ressentir à l'échelle de l'ensemble des territoires du SCoT. Certains équipements permettent néanmoins de maintenir une certaine qualité de service, notamment les cabinets particuliers, SOS Médecins, l'hôpital etc.
Mobilité	Il est constaté une insuffisance de communication sur les offres de mobilités existantes, notamment de multimodalité. L'information manque concernant la possibilité de transporter un vélo dans le bus ou les liaisons entre la gare et les autres offres de transport. Un effort important de communication sur cette thématique pourrait rendre certains axes plus attractifs. La réalisation d'un plan de mobilité à l'échelle des 4 intercommunalités ou la réalisation d'une enquête ménages-déplacements serait utile afin d'identifier d'autres motifs de déplacements au-delà des seuls trajets domicile-travail présentés. Cette démarche permettrait de compléter la connaissance des besoins en mobilité, particulièrement dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie qui pèse sur les budgets des ménages et réduit leur capacité de consommation dans les commerces. Il y a une absence de dynamisme sur les lignes ferroviaires existantes en Picardie Verte. Les nombreuses fermetures de gares (pour économiser les travaux sur les quais) et les investissements importants consentis sur la voie ferrée qui n'ont	L'élaboration d'un plan de mobilité à l'échelle du SCoT n'est pas envisagée, cette compétence relevant des EPCI. La réalisation d'une enquête ménages-déplacements (EMC2) représente un coût élevé, difficilement accessible financièrement pour les intercommunalités du territoire. Une réflexion est menée à l'échelle du PETR du Grand Beauvaisis (5 EPCI) afin de favoriser le dialogue entre les actions des EPCI compétentes. Faciliter les déplacements domicile-travail vise à renforcer l'attractivité du territoire auprès des entreprises confrontées à des difficultés de recrutement et de maintien de l'emploi. Il y a également un enjeu pour les déplacements domicile/études.

Elaboration du SCoT du Grand Beauvaisis

Réunions publiques de présentation du Diagnostic Territorial Restitution des échanges

	pas produits les résultats escomptés, notamment sur la ligne Abancourt-Beauvais qui demeure peu fréquentée. Toutefois cette ligne revêt une importance capitale pour le territoire pour l'accès à l'emploi et à la formation vers Beauvais. Consolider la colonne vertébrale ferroviaire du territoire permettrait également de limiter la saturation à Beauvais. De plus, le barreau Roissy-Picardie permettra d'accroître l'attractivité du Clermontois en le rapprochant du pôle d'emploi de Roissy, avec des temps de déplacement cohérents pour les trajets domicile-travail. Ainsi le fer représente une réelle opportunité pour l'ensemble du territoire du Grand Beauvaisis. Il y a une nécessité pour les territoires à se regrouper, de changer d'échelle territoriale pour se donner les moyens d'agir au-delà des périmètres des intercommunalités et de porter un discours commun en particulier auprès de la Région.	Ce constat est partagé par l'ensemble des EPCI du Grand Beauvaisis. Une dynamique globale d'échanges est enclenchée à l'échelle du Grand Beauvaisis avec les EPCI et la Région. Cette dynamique s'intègre notamment dans le cadre des Contrats Opérationnels de Mobilités.
--	---	---

► Partie 3 : Transitions écologiques et énergétiques

Thématique	Questionnements/remarques	Précisions / Réponses
Consommation d'espaces	Cette thématique de la consommation d'espace est difficile à appréhender. Aborder les sols de manière plus globale, en intégrant leur fonctionnalité ou des éléments tels que l'utilisation de produits phytosanitaires ou la qualité des sols serait intéressant. Il est nécessaire que les élus changent significativement leur approche du développement et de l'aménagement, notamment	Il s'agit de répondre à une obligation réglementaire centrale des documents d'urbanisme. Le lien sera établi avec les activités présentes et la thématique environnementale, notamment la préservation des terres agricoles, les stocks de carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Elaboration du SCoT du Grand Beauvaisis

Réunions publiques de présentation du Diagnostic Territorial

Restitution des échanges

	en ce qui concerne l'habitat et le développement résidentiel. Il est nécessaire d'explorer d'autres axes, notamment concernant l'habitat ancien : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le changement de destination, la réutilisation et la résorption de la vacance... Les territoires devront faire des choix importants, notamment en raison des contraintes réglementaires liées au Zéro Artificialisation Nette nécessitant de prioriser/réserver les surfaces à construire pour une meilleure articulation possible entre développement économique et besoins en logements. Il y a une alerte dans le cadre du dispositif « action logement » sur les difficultés de recrutement liées au manque de logements adaptés pour les salariés. Sans une offre suffisante de petits logements (T1 à T3), l'attractivité économique du territoire risque de diminuer.	
Energie / Eolien	Il y a un développement de l'éolien important sur le territoire. Cela pose déjà des quelques problématiques. Il serait intéressant d'identifier d'abord la consommation d'électricité à l'échelle du territoire et de vérifier si les productions d'énergie existantes permettent d'y répondre étant entendu que l'intermittence des énergies renouvelables ne permettra pas de répondre à l'ensemble des besoins énergétiques. Ainsi il est regrettable que la présentation n'intègre pas des données de consommation. Il existe une certaine maîtrise de l'implantation d'éoliennes sur la Picardie Verte, grâce notamment à la protection du site patrimonial remarquable de Gerberoy. Toutefois, l'intensification des parcs éoliens et le repowering ne sont pas des solutions sans impacts, ils entraînent une artificialisation certaine et une banalisation des paysages. La filière éolienne n'a finalement généré que très peu d'emplois pour le territoire. La population bien que peu favorable au développement de l'éolien ne se mobilise pas. Les habitants éprouvent des difficultés à identifier les enquêtes publiques et n'osent pas nécessairement formuler des remarques. De plus, la	Les données de consommation ne sont pas présentées dans le cadre de la réunion mais la consommation d'énergie est bien analysée dans le cadre du diagnostic du SCoT. Les éléments pourront être consultés au sein du diagnostic de territoire complet qui sera mis en ligne sur le site internet. Il est rappelé que le SCoT ne vaudra pas PCAET. La thématique de l'éolien demeure un sujet sensible, qui croise plusieurs enjeux. Le SRADDET Hauts de France a dû être modifié sur ce point après un jugement du Tribunal Administratif.

Elaboration du SCoT du Grand Beauvaisis

Réunions publiques de présentation du Diagnostic Territorial

Restitution des échanges

	faible présence des élus lors des réunions publiques est également constatée.	
Changement climatique / Qualité de l'air	Les sujets des émissions de gaz à effet de serre et de la qualité de l'air ne sont pas présents dans le diagnostic présenté. Idem pour le sujet de l'atténuation au changement climatique. Il est constaté l'ancienneté des données présentées concernant l'adaptation au changement climatique. Les transports représentent 43 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire, proportion significative. L'aéroport représente également une part importante de ces émissions, qui se sont développées ces dernières années. La date des données est cruciale pour l'analyse, l'aéroport étant passé de 4 à 8 millions de passagers ces dernières années. Etonnant que cette donnée ne soit pas identifiée comme une caractéristique propre du territoire. Le trafic routier est également important, notamment si l'un des enjeux est le développement de l'industrie et des activités logistiques. Cet impact ne devrait pas être minoré, d'autant que des développements en cours, notamment les entrepôts Amazon, pourraient aggraver les effets liés au transport de marchandises. Il est souligné les limites du retour des personnes publiques associées. Certaines d'en elles pourraient faire obstruction, notamment sur le sujet de l'aéroport, la région, l'agglomération du Beauvaisis et le département étant copropriétaires de l'aéroport et n'ayant pas intérêt à voir ces activités diminuer.	Ces sujets sont bien intégrés au diagnostic territorial. L'atténuation au changement climatique a, effectivement, été présentée sous les axes de la production d'énergie renouvelable et sur la réduction de la consommation d'espaces et n'a pas fait l'objet d'un focus plus développé pour cette réunion. Il pourra être enrichi. L'analyse a été réalisée à l'échelle du SCoT. Le SCoT est contraint d'utiliser les données disponibles, cohérentes et homogènes à l'échelle du territoire. Le diagnostic pourra être enrichi avec les retours des réunions publiques et des personnes publiques associées. A préciser toutefois que le SCoT ne vaut pas PCAET et ne constitue pas une programmation pour le territoire. Le SCoT sera encadré par ce que le Code de l'Urbanisme lui permet de faire.

Elaboration du SCoT du Grand Beauvaisis

Réunions publiques de présentation du Diagnostic Territorial Restitution des échanges

	Il est souhaité que la consommation d'énergie à l'échelle du territoire soit précisée dans le diagnostic, notamment celle de Beauvais avec la part de l'aéroport et que la sobriété énergétique soit abordée. Au-delà de la production d'énergie, il convient de traiter la question de la consommation et d'identifier les leviers permettant de réduire le niveau de consommation à l'échelle du territoire. Concernant l'aéroport de Beauvais, des mesures citoyennes ont été réalisées sur les particules fines au départ et à l'arrivée des avions et dépassent les seuils réglementaires. 50 000 à 60 000 habitants sont concernés à l'échelle du territoire du SCoT d'où l'enjeu de santé publique pouvant causer des décès prématurés. Les mesures réalisées par ATMO France sont difficilement accessibles, les demandes n'ayant pas toujours abouti. Il y a un réel besoin de transparence sur l'analyse et la qualité de l'air. De manière plus large, cette question rejoint la qualité de vie et la biodiversité. Il est souhaité que l'ensemble des remarques formulées soit intégré au SCoT ou transmis aux collectivités compétentes.	Les éléments d'expressions seront consignés et transmis aux collectivités dans le cadre de la démarche SCoT.
Eau / Risques	Les précipitations sont de plus en plus importantes et en cas de pluies exceptionnelles, la rivière de l'Epte monte de plus en plus en charge avec des conséquences non négligeables à l'avenir. La thématique de l'eau est importante, notamment concernant des pollutions non mesurées il y a quelques années, telles que les PFAS qui ne peuvent être traités, ainsi que les produits phytosanitaires. Cela ne doit pas être sous-estimés. Les résultats de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ne sont pas toujours correctement diffusés et les données sont parfois difficiles à obtenir. Le territoire est concerné par des taux de nitrates relativement élevés, avec très peu d'actions menées pour réduire ces niveaux de pollution de la ressource en eau. Certaines communes ont déjà mis en place la livraison de bouteilles d'eau pour certains ménages, ce qui illustre les tendances des prochaines années. Il s'agit d'un sujet que les élus	L'ensemble des risques identifiés dans les documents cadres devront être intégrés au SCoT et repris dans les PLUi intercommunaux.

Elaboration du SCoT du Grand Beauvaisis

Réunions publiques de présentation du Diagnostic Territorial Restitution des échanges

Syndicat Mixte du SCoT du Grand Beauvaisis

	doivent prendre en main et faire remonter dans le cadre du SCoT, la dégradation de la qualité de l'eau ayant des conséquences importantes sur le territoire. L'aléa retrait-gonflement des argiles aura un impact important sur les logements anciens présentant des structures particulières, notamment les habitations sans chaînage. L'aggravation de cet aléa rendra probablement certaines maisons inhabitables et invendables, avec des conséquences significatives sur les marchés immobilier et foncier. Les prélèvements agricoles via des puits sont parfois conséquents. Le territoire pourrait connaître des tensions importantes, voire une difficulté de gestion de l'ensemble des usages et pourrait également aggraver les phénomènes de retrait/gonflement des argiles.	
--	---	--